

# La saisie-contrefaçon

## Unité et diversité

**Isabelle ROMET**

53, avenue Maréchal Foch  
69006 Lyon  
Tél. 04.72.69.39.39  
Fax 04.72.69.39.49  
E-mail: [isabelle.romet@veron.com](mailto:isabelle.romet@veron.com)

VÉRON & ASSOCIÉS

6, square de l'Opéra Louis Jouvet  
75009 Paris  
Tél. 01.53.05.91.91  
Fax 01.53.05.91.98  
<http://www.veron.com>

M:\IRO\971027\La saisie-contrefaçon.ppt

## La saisie-contrefaçon : unité ou diversité

- ▶ 1. Les conditions de la saisie-contrefaçon
- ▶ 2. Le régime de la saisie-contrefaçon

# 1. Les conditions de la saisie-contrefaçon

- ▶ 1.1. Le titre de propriété intellectuelle
- ▶ 1.2. Le demandeur

## 1.1. Le titre de propriété intellectuelle

	Brevet		COV		Marques			Dessins et modèles			Droit d'auteur	Logiciel
	FR	EP	FR	COM	FR	COM	INTER	FR	COM	INTER		
Titre délivré	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
+ traduction		✓										
Exigence de publication ou de notification	✓			✓	✓	✓	✓					
+ traduction		✓										
Exigence de notification			✓									
Simple exigence de dépôt								✓	✓	✓		
Droit né sans dépôt											✓	✓

## 1.2. Le demandeur

	Brevet		COV		Marques			Dessins et modèles			Droit d'auteur	Logiciel
	FR	EP	FR	COM	FR	COM	INTER	FR	COM	INTER		
Titulaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cotitulaire	✓	✓	✓	✓	?	?	?	?	?	?	?	?
Licencié exclusif, si aucune stipulation contraire, après mise en demeure infructueuse	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓			
Licencié exclusif, si aucune stipulation contraire, sans mise en demeure préalable				✓								
Licencié non exclusif, si aucune stipulation contraire, avec l'accord du titulaire						✓			✓			
Licencié non contractuel, après mise en demeure infructueuse	✓	✓	✓	✓								
Organismes collectifs											✓	
Inscription obligatoire :												
• Cession	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
• Licence	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Isabelle Romet - 28/11/2003

5

## 2. Le régime de la saisie-contrefaçon

- ▶ 2.1. La procédure
- ▶ 2.2. Les suites de la saisie

Isabelle Romet - 28/11/2003

6

## 2.1. La procédure

- ▶ 2.1.1. Les formes de la saisie
- ▶ 2.1.2. Les objets de la saisie

### 2.1.1. Les formes de la saisie

	Brevet	COV	Marques	Dessins et modèles	Droit d'auteur	Logiciel
<b>Saisie sur ordonnance :</b> • huissier • commissaire de police	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ✓
<b>Saisie sur réquisition :</b> • commissaire de police • juge d'instance					✓ ✓	✓

## 2.1.2. Les objets de la saisie

	Brevet	COV	Marques	Dessins et modèles	Droit d'auteur		Logiciel	
					Ordonnance	Réquisition	Ordonnance	Réquisition
Description de la contrefaçon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ + copie
Saisie réelle :								
• échantillons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
• stock contrefaisant			✓		✓	✓	✓	
Recherche de documents	✓	✓	✓	✓	✓	(1)	✓	
Suspension des représentations et des fabrications					✓		✓	
Saisie des recettes					✓		✓	

(1) : à l'exclusion de toute perquisition

## 2.2. Les suites de la saisie

- ▶ 2.2.1. L'obligation de poursuivre
- ▶ 2.2.2. Le contentieux

## 2.2.1. L'obligation de poursuivre

	Brevet	COV	Marques	Dessins et modèles	Droit d'auteur	Logiciel
Délai pour poursuivre	15 j	15 j	15 j	15 j	30 j	15 j
Sanctions						
• nullité de la saisie réelle	✓	✓	✓	✓		✓
• nullité de la description		✓		✓		✓
• prolongation de la possibilité de solliciter la mainlevée ou le cantonnement					✓	

## 2.2.2. Le contentieux

	Brevet	COV	Marques	Dessins et modèles	Droit d'auteur	Logiciel
Recours en rétractation	✓	✓	✓	✓		
Cantonnement ou mainlevée					✓	✓
Nullité de la saisie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Inscription de faux	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Merci de votre attention